



# Bienvenue dans l'univers JEAN DELATOUR



Partenaire des comités d'entreprise depuis plus de 20 ans, nous sommes heureux de vous compter parmi nous. Parce que vous êtes, grâce au responsable de votre comité d'entreprise, devenu un(e) client(e) privilégié(e), JEAN DELATOUR met à votre disposition tout son professionnalisme pour vous satisfaire au mieux. Nous vous invitons vivement à venir découvrir dans l'un de nos 38 magasins ou 12 boutiques.

ET SI ON SE DISAIT **OUI !**

À bientôt...



VOICI !  
VOTRE CARTE provisoire...

Pour bénéficier de nos conditions tarifaires privilégiées lors de votre premier achat, munissez-vous d'un justificatif d'appartenance à votre C.E. (carte professionnelle, badge, bulletin de salaire...) et de la carte client privilégié provisoire présentée ci-dessus. Dans le cas où celle-ci serait tamponnée par votre C.E., aucun justificatif ne vous sera demandé.

## DOUBLEZ LA MISE

Chaque chèque vous sera livré dans une pochette individuelle accompagnée d'une notice d'utilisation.

### LE CHEQUE PRIVILEGE

Destiné au plus grand nombre, le chèque privilège est le cadeau rêvé pour des événements comme Noël, la fête des mères ou l'anniversaire de votre entreprise. Quelque soit le montant de votre budget, **à partir de 10 Euros minimum, JEAN DELATOUR le MULTIPLIERA PAR 2.** Vous aurez ainsi deux fois plus de choix.

### LE BON D'ACHAT DE VOTRE CE

Votre comité d'entreprise émet ses propres bons d'achat multi enseignes ; JEAN DELATOUR vous offre la possibilité, **en venant dans notre bijouterie, de DOUBLER VOTRE BUDGET.**

### LE CHEQUE EVENEMENT

Parce qu'un événement concerne parfois une personne (**départ en retraite, naissance, mariage ou médaille du travail...**), JEAN DELATOUR est à votre disposition pour **DOUBLER LE MONTANT DE VOTRE CAGNOTTE\***. Vous offrirez ainsi à la personne concernée 2 fois plus de possibilités pour se faire plaisir et garder un souvenir inoubliable de ce moment que vous lui aurez offert.

\*Sur présentation d'un justificatif direct (acte de mariage) ou établi par le comité d'entreprise. Chèque non cumulable, non remboursable, chèque valable sur tous nos produits, sauf les promotions, le service après-vente, la Tour à Bijoux, la pendulerie, les diamants certifiés, la boutique internet et les produits de marque Jean Delatour. Chèque à déduire du prix affiché. Avantages carte "client privilégié" conservés sur le solde à payer. Seule la valeur non doublée du bon est valable sur la Tour à Bijoux.

